

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2007  
Publication : 14/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 7c/63-04  
Séance du 07 DEC. 2007

### PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n° 2007/I-7°-04 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 en faveur du développement culturel

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de programmer trois projets d'investissement récapitulés dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de subventions de 85 776 €,
- ❖ Précise que les montants nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget départemental au chapitre 204 Fonction 311, Nature 20414 Programme D013.

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH